

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	5
Absents	18
Total des votes	43

4 – Fonction publique  
4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 6 décembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. VALLE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU  
**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BARRE, M. TIMON, Mme DUVAL, Mme CABOT, M. BURET, Mme HAKI, M. VOLLAIS, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. LEMBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT

**PROCURATIONS** : M. TIMON à M. DUCLOS, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme CABOT à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. VOSNIER, Mme BINET à M. DOUYERE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BLAS

### N° 172-2022 Création d'un emploi permanent de TECHNICIEN

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

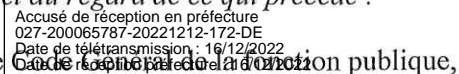
Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée déterminée d'un an maximum et prolongé dans la limite totale de deux ans lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Compte tenu de l'augmentation forte des missions en matière de GEMAPI (Gestion des eaux et milieux aquatiques et prévention des inondations) et de la volonté politique d'élaborer un programme pluriannuel milieux humides et aquatiques (PPMHA), document cadre qui permet de reconstituer une véritable trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire de la CCPAVR, il est proposé de recruter un agent technicien, spécialisé dans ce domaine. L'agent recruté aura également la responsabilité de la brigade verte en charge de la gestion des ruissellements mais aussi du développement et de l'entretien des chemins de randonnée balisés.

Les différentes missions, compétences nécessaires et contraintes particulières sont détaillées dans la fiche de poste ci-jointe annexée.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU Le  Code de réponse : 027-2022-172

**CONSIDERANT** qu'il faille palier au besoin en effectif du POLE Environnement

**CONSIDERANT** qu'il convient de recruter un Agent au grade de **TECHNICIEN**

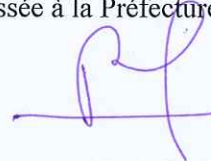
*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **AUTORISE** la création du poste de **TECHNICIEN**
- **AUTORISE** la modification du Tableau des effectifs de la CCPAVR sur les emplois permanents,
- **DECIDE DE FIXER** la rémunération selon le grade de recrutement (de **TECHNICIEN**)
- **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget,
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision y compris les demandes de subvention de fonctionnement du poste auprès du financeur tel que l'agence de l'eau Seine Normandie.

Pont-Audemer, le 12 décembre 2022

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure




Francis COUREN



Acte publié le 16.12.22

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20221212-172-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022



FICHE DE POSTE	
	Poste occupé par :
	Fonction : Technicien GEMAPI chargé de l'élaboration du PPMHA
	FILIERE/CATEGORIE/GRADE
	FILIERE : TECHNIQUE
	CATEGORIE : D
	CADRE D'EMPLOI : technicien
	Supérieur hiérarchique direct : ANTHONY GESNOUIN
AFFECTATION	
Service : ENVIRONNEMENT	
Temps de travail hebdomadaire : H	
ARTT (si temps de travail supérieur à 35 h) :	
MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE	
<b>Missions principales :</b> Élaborer, suivre et animer le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides (PPMHA) Gestion des agents de la brigade verte Suivi des études et travaux liés à la GEMAPI : vannage, rivières, inondations, ruissellements et zones humides Animer et coordonner la gestion du site Ramsar : Marais Vernier et Risle maritime (mise en place d'un plan de gestion site Ramsar) Animer le programme d'entretien et de curage des mares communales et privées. Animer le programme d'entretien et de reconquête des haies et de la filière bois énergie en lien avec le chargé de mission développement durable. Développement de la stratégie sur les chemins de randonnées	
<b>Missions spécifiques :</b> Rédaction des courriers et actes administratifs (arrêtés, décisions, délibérations) Instruire les demandes d'urbanisme (PA, CU, PC) et les demandes de renseignement (mairies, notaires) pour la partie ruissellement Rédaction d'un rapport activité pour le service brigade verte regroupant tout le suivi du service et les indicateurs Planification, contrôle et suivi des opérations de maintenance courante et exceptionnelle des équipements électromécaniques, de mesures des vannages Analyser les projets de transformation des équipements Actualisation des couches GEMAPI du Système d'Information Géographique (SIG) Se tenir à disposition et être force de proposition des problématiques rencontrés par les Maires en matière de GEMAPI (ruissellement et rivières essentiellement) Gérer les demandes des usagers en coordination avec le Maire de la commune Coordonner les différents partenaires (SMBVR, SMGSN, PNRBSN, ONF, CDRP27, DDTM, AESN, CD27, Région Normandie...)	
<b>Intérêts, Contraintes et difficultés du poste :</b> Réalisation de l'astreinte cadre (une fois par trimestre au minimum) Lieu de travail imposé : station d'épuration de Pont-Audemer	
AUTONOMIE ET RESPONSABILITES	
Responsable de la sécurité (sous la responsabilité du directeur du service), de l'hygiène et de la qualité	
MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION	
E P I ( Equipements de Protections Individuels)	
COMPETENCES REQUISES	
SAVOIRS	SAVOIRS FAIRE - ETRE
Connaissances en matière de GEMAPI (ruissellement, rivières, inondations, zones humides) Outils informatiques : édition fiche d'intervention (type ASTECH), gestion de courriers (OPENDEMAND)	<b>Savoirs Faire :</b> Force de proposition, autonomie Savoir organiser son travail, gérer les priorités en relation étroite avec le directeur du service environnement et ses collègues
	<b>Savoir Etre :</b> Savoir travailler en équipe, gérer une équipe Qualités relationnelles
DIPLOMES REQUIS	
Titulaire d'un diplôme de Bac+2 dans le domaine de l'eau et de l'environnement	
A Pont-Audemer, le :	A Pont-Audemer, le :
L'Agent,	Le Responsable hiérarchique,
Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20221212-172-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022	